

Référence: Règlement communal du 29 avril 2022 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

**Avis et informations importants**

- Il est fortement conseillé de consulter avant le début des travaux ou investissements le **conseil de base gratuit** de la **Klima-Agence** au numéro de téléphone 8002 1190 (hotline gratuite).
- Seules les constructions et/ou installations subventionnées par l'Etat (PRIME House) peuvent bénéficier d'une éventuelle subvention suivant les conditions fixées au règlement communal y relatif.
- La présente demande de **subvention** communale peut uniquement être sollicitée par une **personne physique**. Par conséquent des investissements réalisés par des personnes morales de droit privé ou public ne sont pas éligibles.
- La présente demande est à introduire auprès de l'administration communale de la Ville de Dudelange par voie postale à l'adresse **B.P. 73 L-3401 Dudelange** ou par voie électronique à l'adresse [ecologie@dudelange.lu](mailto:ecologie@dudelange.lu) au plus tard **3 mois après réception** du document attestant le montant **de la subvention obtenue de la part de l'Etat**.

**Coordonnées du·de la requérant·e**

|              |    |   |   |            |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |
|--------------|----|---|---|------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| NOM, Prénom  |    |   |   |            |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |
| N° matricule | a  | a | a | a          | m | m | j | j | n | n | n | n | n |  |  |
| Rue, numéro  |    |   |   |            |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |
| Code postal  | L- |   |   | Localité : |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |
| Téléphone    |    |   |   |            |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |
| Courriel     |    |   |   |            |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |

**Relation bancaire**

|                     |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---------------------|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Nom de la banque    |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Titulaire du compte |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| N° compte IBAN      | L | U |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Informations sur l'immeuble concerné**

|                       |                              |                              |                           |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|-----------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Maison unifamiliale   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | ⇒ nombre d'appartements : |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Construction nouvelle | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | ⇒ année de construction : |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## Demande de subvention sollicitée pour

|   |   |
|---|---|
| <b>Construction d'un logement durable</b> | <input type="checkbox"/> Construction d'un logement durable, l'aide financière communale s'élève à 10% de l'aide financière étatique.                       |
|   | <input type="checkbox"/> Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire), l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.    |
|   | <input type="checkbox"/> Installation solaire thermique avec appoint de chauffage, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique. |
|   | <input type="checkbox"/> Installation solaire photovoltaïque, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.                      |
|   | <input type="checkbox"/> Installation solaire (collecteur hybride), l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.                |
|   | <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur géothermique, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.                             |
|   | <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur air-eau, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.                                  |
|   | <input type="checkbox"/> Chaudière à granulés ou plaquettes de bois, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.               |
|   | <input type="checkbox"/> Chaudière à bûches de bois, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.                               |
|   | <input type="checkbox"/> Poêle à granulés de bois, l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.                                 |

### Pièce justificative requise

Une copie du document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat est nécessaire pour toute demande de subvention y relative.

## Demande de subvention sollicitée pour

### Assainissement énergétique durable

- Conseil en énergie,  
l'aide financière communale s'élève à 20% de l'aide financière étatique, sans toutefois dépasser 200.- EUR pour une maison individuelle, et 240.- EUR pour une maison à appartements se composant de 2 appartements. A ce montant de base s'ajoute un supplément de 5.- EUR pour chaque appartement supplémentaire, avec un maximum de 320.- EUR.
- Mur extérieur (isolation extérieure),  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Mur extérieur (isolation intérieure),  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Mur contre sol ou zone non chauffée,  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Toiture inclinée ou plate,  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Dalle supérieure contre zone non chauffée,  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Dalle inférieure contre zone non chauffée,  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Fenêtres et portes-fenêtres (vitrage et cadre),  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.
- Ventilation mécanique contrôlée,  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique.

### Pièce justificative requise

Une copie du document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat est nécessaire pour toute demande de subvention y relative.

## Demande de subvention sollicitée pour

### Mobilité

- Cycle ordinaire neuf ou cycle à pédalage assisté,  
l'aide financière communale s'élève à 50% de l'aide financière étatique avec un maximum de 150.- EUR.
- Casque de vélo neuf en cas d'achat simultané avec un cycle ordinaire ou un cycle à pédalage assisté, l'aide financière communale s'élève à 25.- EUR.
- Voiture neuve 100% électrique,  
l'aide financière communale s'élève à 10% de l'aide financière étatique avec un maximum de 500.- EUR.
- Véhicule léger neuf 100% électrique,  
l'aide financière communale s'élève à 10% de l'aide financière étatique avec un maximum de 100.- EUR.
- Borne de charge privée,  
l'aide financière communale s'élève à 25% de l'aide financière étatique avec un maximum de 300.- EUR pour une borne de charge privée à 1-3 emplacements et un maximum de 412,50.- EUR pour une borne de charge privée à  $\geq 4$  emplacements.

### Pièce justificative requise

Une copie du document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat est nécessaire pour toute demande de subvention y relative. Pour la subvention supplémentaire du casque de vélo neuf la demande doit contenir une copie de la facture acquittée d'achat du vélo et du casque de vélo.

## Demande de subvention sollicitée pour

### Efficience énergétique des appareils électro-ménagers

- Réfrigérateur classe d'efficience énergétique A-C  
l'aide financière communale s'élève à 15% du prix d'acquisition.
- Congélateur classe d'efficience énergétique A-C  
l'aide financière communale s'élève à 15% du prix d'acquisition.
- Lave-linge classe d'efficience énergétique A  
l'aide financière communale s'élève à 15% du prix d'acquisition.
- Sèche-linge classe d'efficience énergétique A+++,  
l'aide financière communale s'élève à 15% du prix d'acquisition.

### Pièce justificative requise

Le·la demandeur·se d'aide financière communale pour le remplacement d'un appareil électroménager doit, soit apporter la preuve que l'ancien appareil électroménager est mis hors service et enlevé par le Service « Taxi-Recyclage » offert par l'administration communale contre le paiement de la taxe respective, soit apporter la preuve que son ancien appareil électroménager a été pris en charge par une entreprise de collecte agréée par l'Administration de l'environnement, soit fournir la preuve que le·la fournisseur·se du nouvel appareil fait éliminer l'appareil électroménager emporté par une entreprise d'élimination agréée par l'Administration de l'environnement.

Veuillez indiquer la date d'enlèvement de l'ancien appareil ménager par le « Taxi-Recyclage » \_\_ / \_\_ / 20\_\_

## Demande de subvention sollicitée pour

### La réparation des appareils électro-ménagers

- Réfrigérateur, congélateur & appareil combiné (réfrigérateur / congélateur)  
l'aide financière communale s'élève à 50% du montant des frais de réparation, plafonné à 100 EUR.
- Lave-vaisselle l'aide financière communale s'élève à 50% du montant des frais de réparation, plafonné à 100 EUR.
- Lave-linge l'aide financière communale s'élève à 50% du montant des frais de réparation, plafonné à 100 EUR.
- Sèche-linge l'aide financière communale s'élève à 50% du montant des frais de réparation, plafonné à 100 EUR.

### Pièce justificative requise

La demande doit contenir une copie de la facture acquittée soit de la réparation, respectivement de la prestation de réparation.

## Déclaration et protection des données personnelles

Le·la requérant·e certifie avoir fait toutes les déclarations en âme et conscience.

Toute demande incomplète et inexacte ne sera pas prise en considération.

Les subventions indûment touchées donnent lieu à restitution.

Par la présente signature de sa demande, le·la demandeur·se donne explicitement l'autorisation à la Ville de Dudelange d'utiliser les données de ce formulaire dans le cadre de la gestion des demandes d'aides pour les énergies renouvelables suivant les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Retrouvez de plus amples informations dans la déclaration sur la protection des données privées :

<http://www.dudelange.lu/fr/Pages/Notice-legale.aspx>

Personne de contact [dpo@dudelange.lu](mailto:dpo@dudelange.lu)

Dudelange, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Réserve à l'Administration Communale de la Ville de Dudelange

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| Date d'entrée:                                |  | Demande complète:                                     | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ⇒ renvoyée en date du : |
| Subvention accordée:                          | <input type="checkbox"/> oui  | <input type="checkbox"/> non ⇒ motif du refus : _____ |   |
| Article budgétaire : 3 / 532 / 648120 / 99001 |  | Montant accordé : _____ €                             |   |
| Pour l'exercice budgétaire 20____             |  | Numéro du dossier : _____                             |   |
| Vu et certifié exacte                         |  |   |   |
| Dudelange, le ____/____/20____                |  | Signature : _____                                     |   |